Paris, le mardi 8 novembre 2016

Jean-François CARENCO
Préfet d'Île-de-France
5 rue Leblanc
75015 PARIS

Gérard SEIGNÉ
Président du directoire du Logement Francilien
51 rue Louis Blanc
92917 PARIS LA DÉFENSE Cedex

Objet : sécurité de la cité douanière de Tremblay 2 à Tremblay-en-France (93)

Monsieur le préfet,
Monsieur le président du Directoire,

La situation que subissent les locataires de la cité douanière de Tremblay 2 depuis de longs mois (pour ne pas dire années…) a connu une évolution négative ces dernières semaines.

Aux rassemblements aux pieds des immeubles, jusque tard dans la nuit, d'individus qui hurlent, écoutent de la musique à (très) haut volume, font crisser les pneus de « leurs » motos et voiture, vols *dans* et *de* véhicule, a succédé le caillassage et la saisie de poubelles pour s'en « servir » contre les forces de police sur la voie publique, ainsi que l'incendie de véhicules garés sur le parking de la résidence[1].
Plusieurs organisations syndicales ont saisi la Directrice Générale des Douanes et Droits Indirects. Les réponses fournies par cette dernière, parfois factuellement fausses[2], ne correspondent pas aux attentes des agents locataires. Sans compter que l'Etablissement Publique Administratif (EPA) de la Masse de la Douane ne compte pas renouveler ses réservations arrivant à échéance en 2020.
Pour dire les choses crûment, les agents se sentent « *seuls* », « *abandonnés* ». Ils sont à bout.
Si rien n'est fait, pour prévenir et réprimer la délinquance structurellement présente aux abords de la cité douanière, les agents en viennent à se demander s'ils ne doivent pas eux-mêmes s'organiser en conséquence ?!

Messieurs, une réunion publique se tient ce mardi 8 novembre, en fin de journée, en présence de représentants du bailleur Le Logement Francilien. Il importe que la résidentialisation de la cité soit décidée. C'est un minimum qui relève de l'évidence. Évidence qui a « obligé » un autre bailleur à l'effectuer dernièrement à la cité douanière Tremblay 1.
Le recrutement de vigiles par le bailleur est une mesure dont malheureusement aucun acteur ne doit se gargariser. La seule prérogative de ces derniers est, *a priori*, de relever les numéros des plaques d'immatriculation suspectes ! Numéros facilement « refrappés » !
Ce qui est attendu, c'est une présence forte de fonctionnaires de police assermentés, d'État, ayant toutes les prérogatives de force publique, et en effectif augmenté sur la zone.

À défaut, le risque étant manifeste et connu des différents acteurs, nous inciterons les locataires à porter plainte pour non assistance à personne en danger.
Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions, de croire, Messieurs, en l'assurance de notre considération distinguée.

P/SOLIDAIRES DOUANES
Les co-secrétaires généraux

Philippe BOCK

Morvan BUREL

Copie à : Mme Hélène CROCQUEVIEILLE, Directrice Générale des Douanes et Droits Indirects,
M. François ASENSI, député de Seine-Saint-Denis, maire de Tremblay-en-France,
M. Michel SAPIN, ministre de l'Economie et des Finances.

1 L'historique de la problématique est développé dans notre communiqué du 14 octobre 2016.
2 Par exemple, un propriétaire des véhicules incendiés le 06 octobre est un agent des douanes.